



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2017-09-023

PUBLIÉ LE 29 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

PREFECTURE DU CHER

18-2017-09-11-002 - arrêté n° 2017-1-1070 du 11 septembre 2017 fixant la composition de la commission d'organisation des élections (élections des juges au tribunal de commerce de Bourges) (2 pages)

Page 3

PREFECTURE DU CHER

18-2017-09-11-002

arrêté n° 2017-1-1070 du 11 septembre 2017 fixant la
composition de la commission d'organisation des élections
(élections des juges au tribunal de commerce de Bourges)

*Composition de la commission d'organisation des élections (élections des juges au tribunal de
commerce de Bourges)*



PRÉFET DU CHER

PREFECTURE

Direction de la citoyenneté
Bureau de la réglementation générale
et des élections

Bourges, le 11 septembre 2017

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES

Renouvellement partiel

Scrutin du 13 octobre 2017

Arrêté n° 2017-1- 1070

fixant la composition de la commission d'organisation des élections

La préfète du Cher
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de commerce et notamment ses articles L.723-13, R.723-8, R.723-14 et R.723-15 ;

VU le code électoral et notamment ses articles L.49, L.50, L.58 à L.67, L.86 à L.117, R.49, R.52, R.54 alinéa 1, R.59 alinéa 1, R.62, R.63 alinéa 1 et R.68 ;

VU l'arrêté ministériel du 24 mai 2011 relatif aux bulletins de vote pour l'élection des juges des tribunaux de commerce ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-1-xx du 17 juillet 2017 portant convocation des électeurs et fixant le déroulement des opérations électorales, pour l'élection complémentaire de trois juges au tribunal de commerce de Bourges ;

VU l'ordonnance en date du 6 septembre 2017 de Madame le Premier Président de la Cour d'Appel de Bourges ;

SUR la proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La commission chargée de veiller à la régularité du scrutin, de recenser les votes émis par correspondance, de dépouiller et de proclamer les résultats de l'élection qui aura lieu le 13 octobre 2017, en vue de procéder à l'élection complémentaire de trois juges au tribunal de commerce de Bourges est composée comme suit :

1/2

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 70 41 41 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher

Président : - **Mme Agnès BOISSINOT**
Vice-président chargé de l'administration du tribunal d'instance de Bourges

Membres : - **Madame Loëtitia PIERRET**
Vice-président au tribunal de grande instance de Bourges

- **Madame Florence PILLET**
Juge au tribunal d'instance de Bourges

Article 2 : En cas de second tour de scrutin, qui aurait lieu le 26 octobre 2017, la commission sera composée comme suit :

Président : - **Mme Anne-France LUSSEAU-PERINETTI**
Vice-président chargé du service du tribunal d'instance de Bourges

Membres : - **Madame Amal ABOU-ARBID**
Juge placé auprès du premier président

- **Madame Sandrine GUERIN**
Juge chargé de l'administration du tribunal d'instance de St-Amand Montrond

Article 3 : Le secrétariat de la commission est assuré par le greffier du tribunal de commerce de Bourges pour chaque tour de scrutin.

Article 4 : Le recensement des votes sera organisé à la préfecture du Cher, salle Berthe Morisot, pour chaque tour de scrutin.

Article 5 : M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des membres composant la commission.

La préfète
Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,

Signé : Thibault DELOYE

2/2

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 70 41 41 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher